

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **EOLE-LIEN**
Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée
Adresse: Rue Bout du Village(TX) N°: 54 Boîte:
Code postal: 5020 Commune: Temploux
Pays: Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur
Adresse Internet: www.eole-lien.be

Numéro d'entreprise BE 0539.923.774

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 03-10-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

14-05-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

COCU Xavier

Rue Saint Antoine 18
5020 Temploux
BELGIQUE

Début de mandat: 26-09-2013

Administrateur

GATELLIER Pascal

Rue de la Grande Sambresse 28
5020 Temploux
BELGIQUE

Début de mandat: 26-09-2013

Administrateur

HINYOT Eric

Rue Sous l'Eglise 3/A
5020 Temploux
BELGIQUE

Début de mandat: 26-09-2013

Administrateur

MANGEZ Jean H.

Bout du Village 54
5020 Temploux
BELGIQUE

Début de mandat: 26-09-2013

Administrateur délégué

SAUVAGE Hubert

Rue Sainte Wivinne 1
5020 Temploux
BELGIQUE

Début de mandat: 26-09-2013

Président du Conseil d'Administration

VERBOIS Jean Louis

Chaussée de Nivelles 239
5020 Temploux
BELGIQUE

Début de mandat: 26-09-2013

Administrateur

WERGIFOSSE Brigitte

Rue Sainte Wivinne 9
5020 Temploux

N°	BE 0539.923.774		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 17-03-2018

Administrateur

DE WAELE Michel

Rue d'Alvaux 53

5032 Bothey

BELGIQUE

Début de mandat: 17-03-2018

Administrateur

ALLARD Jean-Marie

Rue de la Grande Sambresse 39

5020 Temploux

BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

JEAN-MARIE DEREMINCE SRL (B00117)

BE 0434.447.162

Avenue Baron Fallon 28

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Réviser d'entreprises

N°	BE 0539.923.774		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>2.987.741</u>	<u>1.383.083</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	95.912	96.212
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	2.849.829	1.245.871
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	42.000	47.250
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.807.829	1.198.621
Immobilisations financières	6.1.3	28	42.000	41.000
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>36.609</u>	<u>550.612</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	567	3.723
Créances commerciales		40	14	3.390
Autres créances		41	553	334
Placements de trésorerie		50/53	2.000	2.000
Valeurs disponibles		54/58	34.042	544.889
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.024.350	1.933.695

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	212	-3.328
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	6.740	2.801
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	6.528	6.130
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.250	4.867
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	348	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-5.386	-8.543
Produits financiers	6.4	75/76B	73	2.564
Produits financiers récurrents		75	73	2.564
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	50.287	18.000
Charges financières récurrentes		65	50.287	18.000
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-55.600	-23.978
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-55.600	-23.978
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-55.600	-23.978

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-366.526	-30.961
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-55.600	-23.978
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-310.925	-6.983
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-366.526	-310.925
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	96.212
8029		
8039	300	
8049		
8059	95.912	
8129P	XXXXXXXXXXXX	0
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129		
21	95.912	

N°	BE 0539.923.774	A-cap 6.1.2
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	1.530.703
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.609.208	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	3.139.910	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	284.831
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	5.250	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	290.081	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	2.849.829	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	41.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	1.000	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	42.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	42.000	

N°	BE 0539.923.774	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	25.000
8912	693.656
8913	1.816.976
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	2.010.632
892	2.010.632
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	2.010.632

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	2.807.829
91621	27.500
91631	4.152.500
91711	
91721	2.010.632
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

N°	BE 0539.923.774	A-cap 6.5
----	-----------------	-----------

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

N°	BE 0539.923.774	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : pour obtenir un permis éolien, l'intervention de divers experts, tels des bureaux d'études agréés, un architecte, un avocat... est obligatoire. Le coût de ces experts extérieurs fait l'objet d'une immobilisation incorporelle, amortie en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. De même, le logiciel CoopHub est amorti en cinq ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

Application de l'article 3:6 §1er 6° du CSA

La coopérative étant en perte reportée, le Conseil d'Administration doit justifier l'utilisation des règles comptables de continuité.

Le financement pour achever l'éolienne est acquis; le budget a été respecté, l'éolienne a produit ses premiers kWh après la clôture de l'exercice 2020. L'exercice suivant, 2021, verra les premières rentrées significatives : la vente d'électricité à partir de juillet 2021 soit € 123.700,- et la vente des certificats verts, soit € 225.225,-, total € 348.925,-. Les charges courantes 2021 sont de € 86.000,- et les charges financières de € 60.000,-, total € 146.000,-.

A partir de 2021, les produits seront donc supérieurs aux charges courantes, hors amortissements. En 2022, en année pleine, les produits de € 710.000,- couvrent largement les charges totales de € 476.500,-, ce qui permet de redresser les comptes. Le Conseil d'Administration applique donc le principe de continuité dans les comptes annuels.

N°	BE 0539.923.774	A-cap 7.1
----	-----------------	-----------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
COCITER BE 0508.727.881 Société coopérative Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Part	168	3,81		31-12-2019	EUR	748.631	-46.075



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2021

1. Evolution des affaires.

Le septième exercice de votre coopérative a, enfin, vu le début de la construction de notre éolienne citoyenne à Temploux. L'acompte a été payé à Enercon en janvier 2020, avec garantie bancaire de remboursement d'acompte cette fois-ci.

Les travaux ont commencé en mars, par le chemin d'accès et la plateforme. En juillet, 36 pieux, à partir de septembre, 93 tonnes d'acier et 580m³ de béton pour les fondations.

Entretemps, la pandémie a frappé le monde entier. Malgré le virus, le chantier n'a jamais dû être complètement arrêté. Le montage, prévu en novembre 2020, a été retardé par ENERCON au début janvier 2021, puis au début février.

La Ville de Namur est devenue officiellement coopératrice d'EOLE-LIEN et a participé au financement de notre éolienne citoyenne en garantissant un emprunt bancaire, obtenu, grâce à cela, à des conditions intéressantes.

Côté budget, pas de mauvaise surprise non plus, chaque fournisseur a respecté son budget, nos fonds propres et l'emprunt bancaire suffisent pour payer l'éolienne.

L'année 2020 a été une année d'investissement, avec des dépenses importantes et peu de rentrées. Le résultat comptable de 2020 est, comme prévu, une perte de €55.600,12. Dans ce montant, € 50.287,05 sont des frais financiers, les intérêts que nous payons déjà à nos prêteurs.

En 2019, nous avons investi dans une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du tennis de Temploux, elle tourne bien, surtout quand il y a du soleil.... La rentabilité est modeste, mais positive.

EOLE-LIEN est une des 13 coopératives wallonnes "actionnaire" de COCITER, le fournisseur d'électricité verte et citoyenne. Cociter grandit, avec presque 6000 clients en fin 2020.



2. Résultats et situation de la coopérative EOLE-LIEN.

L'exercice s'est étendu du 01/01/2020 au 31/12/2020, nous soumettons à votre approbation les comptes arrêtés au 31/12/2020 :

les services et biens divers se sont élevés à	€ - 6.528,46
les amortissements sont de	€ - 5.250,-
les autres charges, des cotisations obligatoires, sont de	€ - 347,50
les charges financières (intérêts d'emprunts) sont de	€ - 50.287,05
les ventes se sont élevées à	€ 6.740,35
les produits financiers sont de	€ 72,54
le résultat de l'exercice est une perte de	€ - 55.600,12

Situation : le bilan de l'exercice fait apparaître à l'actif

des immobilisations incorporelles de	€ 95.911,95
des immobilisations corporelles de	€ 2.849.829,24
des immobilisations financières de	€ 44.000,-
une créance TVA et une palette consignée pour	€ 566,62
des liquidités pour	€ 34.042,46
Total de l'actif (et du passif !)	€ 3.024.350,27

Au passif, le capital libéré s'élève à	€ 848.300,-
les emprunts obligataires subordonnés à	€ 525.000,-
les dettes fournisseurs et autres à	€ 6.943,61
la dette bancaire à	€ 2.010.632,24
et les pertes cumulées à	€ - 366.525,58

Monsieur Jean-Marie Deremince, réviseur d'EOLE-LIEN, présentera son rapport.

3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Notre éolienne a produit ses premiers kWh !

4. Risques et incertitudes.

L'éolienne tourne, les risques ont fortement diminué.

EOLE-LIEN n'utilise pas d'instrument financier. Elle n'a pas de succursale.

EOLE-LIEN n'emploie pas de personnel, les administrateurs sont tous bénévoles.



5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la coopérative : néant.

6. Activités de recherche et de développement : néant.

7. Règles d'évaluation.

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : pour obtenir un permis éolien, l'intervention de divers experts, tels des bureaux d'études agréés, un architecte, un avocat... est obligatoire. Le coût de ces experts extérieurs fait l'objet d'une immobilisation incorporelle, amortie en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. De même, le logiciel CoopHub est amorti en cinq ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

8. Justification de l'application des règles comptables de continuité.

Tant l'éolienne que les panneaux photovoltaïques sur le tennis rentrent bien dans l'objet social de notre coopérative : investir dans des moyens de production pour devenir producteur d'énergie verte et citoyenne. Dans les deux cas, c'est la vente d'électricité et de certificats verts qui permet de rentabiliser l'investissement, enregistré en immobilisation corporelle (231).

Nos coopérateurs en ont été informés depuis la création d'EOLE-LIEN : l'obtention d'un permis est un processus long, il a fallu six ans pour le nôtre. Pendant cette période, les dépenses ont été financées par le capital apporté par les coopérateurs, sans endettement bancaire, les rentrées ont été symboliques, il est donc normal que la coopérative soit en perte reportée. Le permis est acquis, cette période est clôturée.

Après l'accident de parcours de la faillite de Senvion, la construction de notre éolienne ENERCON a commencé. Au 31/12/2020, d'importants investissements avaient été faits, mais la production n'avait pas encore commencé. Logiquement, la coopérative est toujours en perte reportée. En vertu de l'article 3 :6 § 1^{er} 6° CSA, le Conseil d'Administration doit justifier l'application des règles comptables de continuité.



Le financement pour achever l'éolienne est acquis; le budget a été respecté, l'éolienne a produit ses premiers kWh après la clôture de l'exercice 2020. L'exercice suivant, 2021, verra les premières rentrées significatives : la vente d'électricité à partir de juillet 2021 soit € 123.700,- et la vente des certificats verts, soit € 225.225,-, total € 348.925,-. Les charges courantes 2021 sont de € 86.000,- et les charges financières de € 60.000,-, total € 146.000,-.

A partir de 2021, les produits seront donc supérieurs aux charges courantes, hors amortissements. En 2022, en année pleine, les produits de € 710.000,- couvrent largement les charges totales de € 476.500,-, ce qui permet de redresser les comptes. Le Conseil d'Administration applique donc le principe de continuité dans les comptes annuels.

EOLE-LIEN a investi € 42.000,- dans COCITER. L'activité de Cociter est un prolongement essentiel de notre activité : EOLE-LIEN produit de l'électricité verte, Cociter achète cette électricité verte aux coopératives wallonnes et la revend aux coopérateurs d'EOLE-LIEN, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

Cociter a connu des pertes pendant ses premières années : en fin 2017, les pertes cumulées s'élevaient à 77% du capital de Cociter, fin 2018, c'était 40% du capital, fin 2019, c'était 32% du capital et fin 2020 sans doute 25% du capital. Le capital total de Cociter suit la croissance de ses ventes : € 400.000 fin 2017, € 760.000 fin 2018 et € 1.102.000 fin 2019, € 1.359.500,- fin 2020. Vu l'amélioration des résultats de Cociter, la solidité de son capital et l'évolution rapide de ses fonds propres, le Conseil d'Administration d'EOLE-LIEN a décidé de ne pas prendre de réduction de valeur sur cette participation.

EOLE-LIEN ne possède que 3.1% du capital de Cociter. Mais cette participation est stratégique. EOLE-LIEN est invité à chaque Conseil d'Administration de Cociter et des coopérateurs d'EOLE-LIEN participent activement à la gestion opérationnelle de Cociter. EOLE-LIEN exerce bien une influence notable et durable sur Cociter, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement.

EOLE-LIEN a pris une participation symbolique dans NewB, € 2.000 pour un capital total de plus de € 50M, parce que le projet de NewB cadre avec les valeurs coopératives défendues par EOLE-LIEN. Cette participation est enregistrée comme placement de trésorerie (510).

9. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres.

Le projet d'EOLE-LIEN est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable : tous les coopérateurs ont investi dans ce but.



Quand l'éolienne produira, le besoin social central sera satisfait. EOLE-LIEN devrait fournir un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'EOLE-LIEN obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez Cociter. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.

10. Information et formation des coopérateurs.

EOLE-LIEN avait organisé la participation des coopérateurs dans la plantation d'arbres et de haies, prévue comme compensation dans le permis de l'éolienne. Cette activité a dû être fortement réduite suite à la crise sanitaire.

En 2020, EOLE-LIEN a envoyé deux "newsletters" d'information à tous ses coopérateurs (07/01/2020, 09/10/2020), deux courriers électroniques et invité ses coopérateurs à l'assemblée générale du 23 juin 2020.

11. Emission de parts nouvelles.

Début 2019, EOLE-LIEN avait procédé à un appel de fonds auprès de ses coopérateurs pour financer la construction de l'éolienne : en sept semaines, l'objectif était atteint et même dépassé.

Dans l'urgence, le Conseil d'Administration a décidé de limiter la possibilité d'acquérir des parts nouvelles. Seuls les nouveaux coopérateurs peuvent souscrire à un maximum de trois parts nouvelles. En attendant de nouveaux projets demandant des capitaux frais, la promotion auprès de nouveaux coopérateurs potentiels a été très limitée.

En 2020, 83 nouveaux coopérateurs ont souscrit 147 parts nouvelles. Il n'y a pas eu de démission ou de retrait de coopérateur.

12. Divers : néant.

Dans l'espoir de vous "rencontrer virtuellement" au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

(signé)
Jean H. MANGEZ
Administrateur-délégué

(signé)
Hubert SAUVAGE
Président du Conseil d'Administration